

« à naître en légitime mariage puissent se (14)
« dire en tous actes.. Barons de Villemouray
« lui et ses successeurs, pleinement et per-
« -pétuellement et non obstant tous Edits.....
« et réglemens à ce contraires.....
« Donné à Versailles, au mois de Juillet l'an de Grâce mil
« sept cent quatre-vingt-quatre, et de notre règne le onzième

LOUIS
Par le Roy
le Baron de Breteuil. »

Trois ans après, lors de l'Assemblée des Notables
aux Menus-plaisirs, Marc-Ant^{ne} est chargé de
l'ameublement de cette salle... 29 janvier 1787
Puis, après le règlement et la Constitution
de la Municipalité, il est élu, le vendredi 28. déc^{bre} 1787
Syndic de Versailles, élection qui se fit
au Château de Versailles, en présence des « dé-
-putés de quartier », [c.à.d. des Conseillers mu-
-nicipaux de nos jours] sous la présidence
et dans l'appartement du prince de Poix.
- M. A. Phierrey baron de Ville d'Avray est élu
l'année suivante Consul municipal
et Président du Comité (c.à.d. Maire)... avril 1788
et il installe, le 14 du même mois, la nou-
-velle municipalité, la 1^{re} créée à Versailles,